

République Française
Arrondissement de CHATEAU-GONTIER
Département de la Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA ROË (53350)

L'an deux mille dix-sept, vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. CHADELAUD Gaétan, Maire.

Étaient présents : M. GERBOIN Emmanuel, Mmes BLAIN Christelle, ALLEY Sylvie, DERSOIR Annie, GIRET Marie-Paule, Mmes BEASSE Annie, TRETON Maryline, COMBES Marie-Christine, M CHADELAUD Gaétan et M. PESLERBE Jean-Claude

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, M. PESLERBE Jean Claude a été élu pour assurer ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 15 février 2017 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité des membres sans observations.

Mme Armelle DUFROU, trésorière, remplaçant Mme KAPFER Gisèle est venue se présenter et à donner lecture de la situation financière de la commune.

Délibération n°2017/10 : Comptes de Gestion 2016.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des comptes de gestion pour l'exercice 2016 dressés par la Trésorière de la commune.

Les résultats de ces comptes sont conformes à ceux du compte administratif et se présentent comme suit :

Budget principal (60900) :

- Déficit d'investissement ----- 6 201.58€
- Excédent de fonctionnement-----301 504.97€
-
- Excédent de clôture 295 303.39 €

Budget Assainissement (60902) :

- Excédent d'investissement -----13 242.59 €
- Déficit de fonctionnement ----- 75.45 €
-
- Excédent de clôture 13 167.14 €

Budget Lotissement La Futaie (60903) :

- Résultat d'investissement-----0.00 €
- Résultat de fonctionnement-----0.00 €
-
- Résultat de clôture 0.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE les comptes de gestion de l'exercice 2016 dont les résultats de clôture sont présentés ci-dessus.

Délibération n°2017/11 : Comptes Administratifs 2016.

Lecture est donnée au Conseil municipal des comptes administratifs pour l'exercice 2016 dressés par le Maire.

Les résultats de ces comptes sont conformes à ceux du compte de gestion et se présentent comme suit :

Compte administratif Budget Principal (60900)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	140 938.40 €	442443.37 €	60 896.86 €	54 695.28 €
Résultat de l'exercice	-	301 504.97 €	6 201.58	-
Excédent global de l'exercice	295 303.39 €			

Compte administratif Budget « Assainissement » (60902)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	6 141.54 €	6 066.09€	682.32 €	13 924.91 €
Résultat de l'exercice	75.45 €	-	-	13 242.59 €
Excédent global de l'exercice	13 167.14 €			

Compte administratif Budget « Lot La Futaie » (60903)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2016				
Opérations de l'exercice	54 000.52 €	54 000.52€	54 000.52 €	54 000.52 €
Résultat de l'exercice	-	-	-	-
Excédent global de l'exercice	0.00 €			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition du Mme BEASSE Annie, 1^{ère} adjointe, le Maire ayant quitté l'assemblée, à l'unanimité

VOTE les comptes administratifs de l'exercice 2016 dont les résultats de clôture sont présentés ci-dessus,

Délibération n°2017/12 : Location de terre

En 2007, la commune a fait l'acquisition d'une parcelle (1ha) en réserve foncière. Cette dernière est en herbe et il est important de l'entretenir en attendant l'extension du système de lagunage. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le prix de cette location précaire. La convention arrivant à échéance Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reconduction et propose le tarif de 130€ pour la période du 1er mai 2017 au 30 avril 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À 1 abstention
À 9 voix POUR,

Décide de reconduire la convention pour la période du 1er mai 2017 au 30 avril 2018

De maintenir le prix de cette location à savoir 130€ l'année

Autorise le maire à signer la convention.

Délibération n°2017/13 : Dispositif Argent de poche – année 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BEASSE Annie, adjointe pour exposer le dossier « dispositif argent de poche ». Ce projet concerne les jeunes de 16 à 18 ans révolus habitant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays

de Craon. Il permet aux jeunes de travailler pendant les vacances et ce, encadrés par les employés communaux, des élus ou des bénévoles. Le C.I.A.S. du Pays de Craon a décidé de reconduire ce dispositif pour l'année 2017.

Pour rappel, l'année dernière 4 jeunes ont participé et cette année, 8 jeunes seraient susceptibles de pouvoir intégrer ce dispositif. Si le nombre de jeunes s'avère important, il sera fait appel à des bénévoles de la commune pour l'encadrement. Mme BEASSE rappelle que le temps de travail sera effectué sur le mois de juillet et pour une période d'une semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de reconduire le dispositif « argent de poche ».

Accepte le versement de 15€ pour 3 heures de travail par jour et par jeune et par virement.

Informe que la commune est couverte par son assurance et que les jeunes devront fournir une attestation de « responsabilité civile ».

Donne pouvoir à Monsieur le maire de signer tout acte, pièce et document se rapportant à ce dossier.

- Prévoir le planning des jeunes pour fin avril et faire article pour parution dans la presse.
- Voir aussi pour les expos : peintures des résidents de la maison de retraite des Hunaudières, voir une exposition sur le « vent » avec la société VALOREM (éoliennes) et voir aussi auprès de François DERMAUT (BD).

Délibération n°2017/14 : Cession d'une parcelle cadastrée section D n°311 par M et Mme BEASSE Jean-Luc

Monsieur le maire informe que M et Mme BEASSE Jean Luc, domiciliés à La Roë, lieu-dit « le bois » ont donné leur accord sur la cession à titre gratuit au profit de la commune la parcelle section D n°311.

Cette parcelle, d'une superficie de 704m², fait partie intégrante du chemin qui a été goudronné par la commune de La Roë et entretenu par elle pendant de nombreuses années mais est restée propriété de M et Mme BEASSE Jean Luc. La nouvelle communauté de communes du Pays de Craon, à laquelle appartient la commune de La Roë, veut bien continuer à l'entretenir à condition que la commune de La Roë en soit propriétaire.

Monsieur le maire dit qu'il est donc nécessaire de régulariser la situation et qu'il convient d'acquérir ces parcelles. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Mme BEASSE Annie ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la cession gratuite par M et Mme BEASSE Jean-Luc, de la parcelle section D n°311

Désigne Maître AUBIN, notaire à Craon pour la rédaction de l'acte authentique

Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune de La Roë

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération n°2017/15 : Cession d'une parcelle section B n°188 par Madame De La Sayette Gisèle

Monsieur le maire informe que le conseil municipal du courrier reçu par Maître AUBIN, notaire de Mme De La Sayette Gisèle, domiciliée à Angers (49) Résidence Bel Accueil 12 rue Audusson a donné son accord sur la cession à titre gratuit au profit de la commune la parcelle section B n°188.

Cette parcelle, d'une superficie de 1275m², fait partie intégrante du chemin qui a été goudronné par la commune de La Roë et entretenu par elle pendant de nombreuses années mais est restée propriété de Mme De La Sayette Gisèle. La nouvelle communauté de communes du Pays de Craon, à laquelle appartient la commune de La Roë, veut bien continuer à l'entretenir à condition que la commune de La Roë en soit propriétaire.

Monsieur le maire dit qu'il est donc nécessaire de régulariser la situation et qu'il convient d'acquérir ces parcelles. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la cession gratuite par Mme De La SAYETTE Gisèle, de la parcelle section B n°188

Désigne Maître AUBIN, notaire à Craon pour la rédaction de l'acte authentique

Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune de La Roë

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération n°2017/16 : Indemnités de fonction des élus

L'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022.

Ceci résulte de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole « Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations » (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale au 1er janvier 2017.

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, c'est le cas de la commune, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (1022 sera remplacé par 1028) .

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les indemnités des élus, à compter du 1er Mars 2017, dans la limite de l'enveloppe financière réglementaire, comme suit :

Pour le Maire : 14.45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (maxi 17%).

Pour les adjoints : 5.61 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (maxi 6.6%).

Délibération n°2017/17 : Acquisition de Matériel de désherbage thermique

Monsieur le maire rappelle que la commune doit mettre en place une démarche « zéro pesticide ». Une rencontre a eu lieu avec la commune de Brains sur les Marches, élus et agents pour voir des démonstrations de technique de désherbage sans utilisation de pesticide. La démonstration avec un matériel de désherbage thermique (chariot et lance Ripagreen) semble le mieux adapté pour les deux communes. Vu que l'employé communal travaille sur les deux collectivités, il est souhaité de mutualiser cet achat. Monsieur le maire informe qu'une subvention peut-être solliciter auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Le taux de la subvention pour l'acquisition de matériel, en achat groupé (La Roë et Brains) peut être de 60% maximum. Un devis de « Espace Emeraude » a été reçu pour un montant de 2 748€ TTC soit pour la commune 1 389€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Emet un avis favorable sur l'acquisition du matériel de désherbage thermique avec la commune de Brains sur Les Marches

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne une subvention pour cette acquisition, le dossier sera porté par la commune de Brains sur les Marches

Autorise Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Cantine - Ballots

Nouvelles infos concernant le service « restauration », il faut savoir qu'entre 2015 et 2016, il y a eu une diminution des effectifs de la restauration scolaire et centre de loisirs. Et le tarif unitaire était de 5.87€ en 2015 et puis de de 5.77€ en 2016. Le prix annoncé de 6.38€/repas a été revu à la baisse, il sera facturé 5.92€ à la commune. Une commission sera dédiée pour toutes les questions relatives à la restauration vue que cette prestation est financée par un budget annexe de l'EHPAD. Dans cette commission sera présent des élus des communes et des parents d'élèves.

L'EHPAD aurait aussi une possibilité de livraison de repas sur une autre commune mais cela reste à confirmer.

Délibération n°2017/18 : Subvention pour un séjour classe de neige – Ecole privée de ST Aignan sur Roë

Monsieur le maire informe que la commune a reçu un courrier de l'école Sacré Cœur de Saint Aignan sur Roë demandant une subvention exceptionnelle pour un séjour de classe de neige. La classe part du 21 au 26 mars à Super Besse. Elle fait savoir que la commune de St Aignan a participé à hauteur de 242€/élève de la commune.

La commune de La Roë est concernée par une élève.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer la somme de 60€.

Cette somme correspond au montant alloué pour le même type de séjour à l'école de Ballots.

Questions Diverses

Rappel dates des élections en 2017

Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017

Permanences : dimanche 23 avril 2017

HORAIRES			
8h à 10h45	BEASSE Annie	BLAIN Christelle	9h – 10h45 Daniel HENRY
10h45 à 13h30	CHADELAUD Gaétan	ALLEY Sylvie	Danielle MARTINEZ
13h30 à 16h15	PESLERBE Jean -Claude	GIRET Marie-Paule	
16h15 à 19h	COMBES Marie-Christine	GERBOIN Emmanuel	

Dépouillement : Gaétan CHADELAUD, Annie BEASSE, Sylvie ALLEY, Marie-Christine COMBES, Emmanuel GERBOIN et Christelle BLAIN

Permanences : dimanche 7 mai 2017

HORAIRES			
8h à 10h45	BLAIN Christelle	GERBOIN Emmanuel	
10h45 à 13h30	CHADELAUD Gaétan	GIRET Marie-Paule	10h 45 à 12h30 Daniel HENRY
13h30 à 16h15	PESLERBE Jean -Claude	DERSOIR Annie	Danielle MARTINEZ
16h15 à 19h	COMBES Marie-Christine	TRETON Maryline	

Dépouillement : Gaétan CHADELAUD, Emmanuel GERBOIN, Marie-Christine COMBES, Maryline TRETON, Christelle BLAIN et Annie DERSOIR

Travaux effacement réseau rue Sainte Marie des Bois

Un rendez-vous a eu lieu jeudi 16 mars avec M. PAILLARD de Territoire d'Énergie Mayenne (ex SDEGM)

L'étude commence la semaine prochaine, et sera terminée fin avril.

Elle comprend des rencontres avec les riverains. Un chiffrage sera fait plus précisément et une variante sera proposée « enfouissement de la Mayenne tension ».

On maintient notre éclairage public tel qu'il est actuellement voire 2 ou 3 candélabres en plus.

A l'issue de cette phase, le conseil devra délibérer et une publication légale de 21 jours se fera.

Les travaux pourraient commencer de mi-mai à fin mai et ce pour une durée d'un mois.

Une prochaine réunion sera programmée pour présenter de l'étude.

Compte rendu copil « rose des vents »

Compensation pour la commune, sous une approche historique ou un autre projet avec Valorem.

- Enrichir le boisement autour des douves
- Ouverture du capital (aux riverains, aux citoyens, collectivité) avec un abondement à 7% sur 3 ans.

Relevés topographiques

Les relevés topographiques sont terminés, ils ont été réalisés par le cabinet Langevin de Château Gontier.

Lavoir

Marie-Christine COMBES signale que le lavoir est sale (oiseaux morts et feuilles).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.